



Déclaration préalable CLSSCT

Dijon, le 11 juin 2026

Monsieur le Président,

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres de la CLSSCT.

Avant l'ouverture de cette séance, nous souhaitons rappeler plusieurs points de fonctionnement qui nous paraissent essentiels au respect du dialogue social et des règles de transmission des informations aux membres de la CLSSCT.

Tout d'abord, nous rappelons que les documents et informations destinés aux membres de la CLSSCT doivent être transmis directement aux membres concernés et non exclusivement par l'intermédiaire des boîtes OS. Cette pratique ne garantit ni une diffusion correcte ni une information individualisée des représentants siégeant à cette instance.

Par ailleurs, nous constatons qu'aucune demande n'a été adressée ni par l'administration ni par le secrétaire concernant l'élaboration ou les propositions relatives à l'ordre du jour de cette séance. Nous regrettons cette absence de concertation préalable, pourtant nécessaire au bon fonctionnement de l'instance.

Concernant les procès-verbaux des séances du 18 novembre 2025 et du 29 janvier 2026, nous constatons l'envoi de ceux-ci quelques jours seulement avant l'instance. Le 28 avril, vous nous avez indiqué simplement une erreur d'envoi de documents. Certains points remontés par nos soins ne sont toujours pas pris en compte. Nous constatons également que PV du 31 mars et non du 30 mars comme annoncé lors du premier ordre du jour envoyé le 26/05/2026 n'apparaît plus. La CFDT rappelle qu'un PV de carence suite à l'absence de quorum aurait dû nous être transmis.

Nous demandons donc que ces éléments soient clarifiés et régularisés afin de garantir la fiabilité des échanges et des documents produits au sein de cette instance. Nous demandons également une priorité sur l'ordre du jour et sur les suivants, l'ordre normal pour la CFDT serait de mettre les points pour avis, les différents suivis puis les points pour informations.

En ce qui concerne, le point du suivi des RSST, lors du dernier CLSSCT du 28/04/2026 celui-ci n'a pas inscrit à l'ordre du jour, alors qu'une alerte avait été faite début avril sur le ST SL, nous nous interrogeons sur le fait que l'alerte en fin d'année 2025 sur ST NY ait été évoquée lors de la séance du 29 janvier, ou la CFDT s'était excusée de son absence, ne trouvant pas de trace sur ce PV.

Concernant le point 3, La CFDT ne trouve aucun écrit sur le document concernant les explications des mises en place ou budget dépensé. La CFDT rappelle qu'en 2025, elle avait proposé de travailler sur une année N+1, aujourd'hui cela n'a toujours pas été pris en compte. On trouve également des actions avec des cibles de 2025, non mis en place au 1er trimestre 2026.

Par ailleurs, lors d'une visite sur le canal latéral à la Loire, la CFDT a constaté que les crics de vantes de l'écluse n°19 étaient particulièrement durs à manœuvrer pour les agents. Nous souhaitons savoir si un délai de modification ou d'intervention est prévu afin d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des personnels concernés.

Nous rappelons également que ce problème avait déjà été signalé sur le secteur de la Nièvre dès 2023 et qu'à ce jour, aucune réalisation concrète n'a été effectuée malgré les différentes alertes formulées.

Nous souhaitons également comprendre pourquoi le plan canicule / fortes chaleurs n'a pas été mis en application, certains secteurs à la demande du responsable de ST l'ont mis en place, alors que la DT

ne l'a pas fait sur tous les secteurs. Dans le contexte des derniers épisodes climatiques de mai, il est indispensable que les mesures de prévention soient appliquées de manière homogène afin de garantir la protection de tous les agents.

La CFDT rappelle également que depuis des années, elle réclame la mise en place d'exercices d'évacuation sur les sites le nécessitant. Aujourd'hui, nous constatons que ces exercices sont très rarement appliqués. C'est pourquoi nous rappelons une nouvelle fois que le site de la Maladière, au vu de sa structure, n'est pas aux réglementations de sécurité attendues.

Nous espérons qu'avec l'achat du bâtiment du CMI d'Auxerre, une solution rapide pourra être mise en œuvre afin de mettre le personnel en sécurité avec des conditions adaptées.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants CFDT-VNF à la CLSSCT.

**La Cfdt est là pour vous informer, vous écouter,
et vous défendre.**